

Date de dépôt : 4 janvier 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de boucler de la loi 10209 ouvrant un crédit d'investissement de 8 000 000 F pour financer le programme d'efficacité énergétique des installations des bâtiments de l'Etat de Genève

Rapport de M. François Lefort

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux a traité de ce projet de loi en sa séance du 15 novembre 2016 sous la présidence de M. Sandro Pistis.

Les travaux se sont tenus, pour tout ou partie, en présence de M. Alan Rosset, responsable du budget des investissements, département des finances (DF), de M. Lionel Lemaire, chef du service ingénierie environnement, OBA, de M. Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie et de l'énergie, OBA, et de M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique, SGGC. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Sébastien Pasche, auquel nous exprimons notre reconnaissance pour son habituelle précision.

Présentation par le département : M. Lionel Lemaire, chef du service ingénierie environnement, OBA, et M. Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie et de l'énergie, OBA

L'office des bâtiments est chargé de 1700 bâtiments qui représentent 700 sites de consommation sur plus de 2 millions de m². Ce sont tous les bâtiments administratifs, les écoles, les cycles, le Ministère public, les prisons, etc. Cela représente 430 millions d'investissements par année et 210 millions en crédits d'ouvrage. D'autres bâtiments sont construits par l'Etat mais exploités par d'autres entités telles que les HUG ou le CMU par

exemple. Par ailleurs l'investissement pour les rénovations s'élève à 80 millions et celui du fonctionnement s'élève à 140 millions, dont 30 millions par année d'achat d'énergie (les contrats d'énergie à travers des régies ou des locations d'immeubles n'étant pas compris). En ce qui concerne les ressources humaines, l'OBA a 261 collaborateurs, la DIE 31 et le SIE 5, dont M. Lemaire qui dirige ce service. Concernant les missions de l'OBA en matière d'énergie, elles consistent premièrement à construire en maîtrisant les concepts d'énergie dans les locaux d'architecture, à rénover en faisant de l'optimisation énergétique et en se chargeant également de la partie entretien, qui correspond au suivi des consommations et de l'achat d'énergie. La stratégie de l'OBA s'inscrit dans une vision globale composée de 4 volets, le premier étant la stratégie elle-même, subdivisée en 3 axes. Le premier est l'axe réglementaire et de mise en conformité. A titre d'exemples, cette stratégie est nourrie par la convention d'objectifs pour les grands consommateurs ou encore l'indice de dépense de chaleur, dont la moyenne du parc genevois se situe à 520 MJ/m², tandis que les bâtiments de l'Etat de Genève se situent à 430MJ/m². Le deuxième axe de cette stratégie est celui de la sobriété énergétique qui se base sur la logique selon laquelle « la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ». Le dernier axe est celui de la substitution d'énergie consistant à remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et, si possible, locales. Cette stratégie se traduit ensuite par un plan d'actions divisé en 6 thèmes (réduction de l'électricité, de l'énergie thermique, de l'eau, production et achats d'énergie renouvelable, actions environnementales, structure et démarche) approfondis par une cinquantaine de fiches d'actions priorisées, selon le potentiel d'économies, qui se trouve principalement chez les gros consommateurs. Les moyens financiers pour mettre en œuvre cette stratégie doivent être prévus. Enfin, le bilan énergétique (BE) permet de voir à quelle vitesse l'on avance et de s'assurer de l'adéquation des missions effectuées par rapport aux objectifs fixés. Après 10 ans d'application de cette stratégie, les résultats peuvent être mesurés en m³ et kWh, mais aussi d'un point de vue financier. Le budget alloué à cette stratégie était de 30,6 millions en 2005 pour le budget des régies. Depuis, le parc immobilier a grandi car l'on a construit notamment Brénaz 1, Brénaz 2, Curabilis, le cycle de la SEYMAZ, le CO de Drize et encore un certain nombre de bâtiments, ce qui représente une augmentation de 10% de surface supplémentaire et un impact de 2,5 millions de francs sur le budget. Il faut compter en outre 500 000 F dus à la transformation des animaleries et des scanners du CMU. Le prix des énergies thermiques et de conduites à distance a eu un impact de 2,9 millions de francs sur le budget. Le prix du mazout fluctue aussi énormément : s'il était à 30 cts le litre en 2003, il est monté à 1,20 F et est maintenant redescendu à 70 cts. L'électricité

a eu tendance à monter, sauf depuis l'année passée, où l'on a connu une baisse énorme, puisque l'OBA ne paye plus de TVA auprès des SIG grâce à un nouveau contrat. Cela concerne autant l'électricité que le gaz et l'eau. Un graphique de la présentation annexée montre d'ailleurs que l'on aurait dû avoir normalement 38 millions de budget d'achat d'énergie pour l'année 2016, mais cela n'a en fait pas été le cas car il y a eu des économies référencées, comme par exemple les changements d'éclairage dans les bâtiments. La production photovoltaïque permet aussi de baisser les coûts en achat d'énergie. Les économies non référencées ont permis de diminuer la facture d'énergie des SIG d'environ 7 millions. En 2015, les économies perdurent et ont permis d'économiser 20 millions en 10 ans. Le PL d'efficacité 1 voté en 2008 pour une autorisation de dépense de 8 millions est devenu, à fin 2015, 11,5 millions d'économies. Pour un investissement de 10,5 millions entre 2005 et 2015, des économies de 31,6 millions en 10 ans ont été réalisées et donc chaque franc investi a permis d'économiser 3 F. Les économies de 11,5 millions vont encore perdurer. Concernant la sobriété énergétique, on se trouve aujourd'hui à $-10,6\%$ de consommation d'électricité dans l'ensemble du parc immobilier de l'Etat (alors que la loi n'exige que -2% en 2020), à $-14,5\%$ pour la partie thermique (dans la loi à -18% en 2020), à $-35,8\%$ pour l'eau, à $-13,2\%$ pour le CO_2 (dans la loi à -20% en 2020), tandis que le photovoltaïque s'élève à $+3,9\%$ et à $+8,9\%$ pour l'énergie thermique renouvelable (dans la loi à $+20\%$ en 2020). Beaucoup de travaux sont en cours pour obtenir ce résultat. A titre d'exemple, il y a eu une économie globale de 36% de la consommation d'électricité à Uni Mail, grâce à une optimisation des installations de refroidissement du bâtiment, de l'éclairage des auditoriums, et de la ventilation, tout en satisfaisant les normes de confort. Un autre exemple est celui de l'Hôtel des finances, où le fonctionnement des groupes de ventilation a été optimisé par des automates, ce qui a permis de baisser de 72% la consommation en énergie. A l'Ecole de commerce Nicolas-Bouvier, l'optimisation du chauffage, notamment les brûleurs et la production d'eau chaude sanitaire, a permis de baisser la consommation thermique du bâtiment de 43% tout en augmentant le confort des usagers au niveau du chauffage. La consommation d'eau du CO du Marais a été réduite de 85%, notamment en réparant les fuites d'eau. Le PL d'efficacité 2 va permettre de travailler de la même manière sur l'ensemble du parc immobilier de l'Etat.

Questions des commissaires

Un commissaire Vert relève que les économies d'énergie sont en Suisse l'un des principaux gisements d'énergie et il se dit enthousiasmé par ce

premier investissement qu'il juge modeste au regard des résultats. Par ailleurs, il se demande, au niveau des coûts de l'électricité et de l'eau, étant donné qu'ils ont pour fournisseur les SIG, comment M. Schroeter connaît la consommation précise de l'Etat, car il rappelle qu'auparavant l'on ne savait a priori pas quelle était cette consommation.

M. Schroeter explique que, depuis 2005, ils sont sortis des contrats SIG antérieurs sur un certain nombre des bâtiments et que l'on a donc une vision réelle de la consommation depuis 2005.

Un commissaire Vert comprend que l'on a des compteurs sur tous les bâtiments, ce que confirme M. Schroeter en précisant que le portail électronique des factures permet en outre d'avoir la consommation mise à jour de façon plus précise qu'auparavant.

Un commissaire PLR constate que les montants investis ont des retombées financières importantes et il pense qu'il faut en tenir compte dans les budgets d'investissement que le Grand Conseil vote. Concernant le non-paiement de la TVA sur les factures SIG, il se demande si les communes bénéficient également de cette exonération. Par ailleurs, en ce qui concerne la planification de l'économie d'énergie, il se demande si l'OBA a identifié des économies claires, notamment en matière d'embrasures et de façades. Enfin, concernant les fonds, il relève qu'il y a eu l'utilisation de NOE21 et d'ECO21. Il observe qu'ECO21 va a priori s'interrompre et il se demande donc s'il y a eu des contacts entre l'OBA et des nouveaux investisseurs potentiels.

M. Schroeter souligne tout d'abord que l'Etat est majoritaire à 55% des SIG et donc que cela est la raison pour laquelle les SIG ne facturent pas de TVA à l'Etat. Concernant les fenêtres et les embrasures, pour tout ce qui fait partie de l'enveloppe du bâtiment, les mécanismes financiers ne sont pas du tout les mêmes puisque les coûts se chiffrent, dans ce cas, en dizaines, voire centaines de millions, notamment à cause des coûts annexes, comme par exemple le désamiantage, la relocalisation des travailleurs se trouvant derrière les fenêtres, etc. Il faut aussi parfois enlever les radiateurs des embrasures ou encore profiter de revoir la tuyauterie. En investissant 1 F au niveau des façades, l'on n'économise que 13 centimes. Le changement des fenêtres se chiffre en centaines de millions car l'on ne peut pas s'arrêter uniquement à cela. Un changement global des fenêtres du parc de l'Etat est une opération qui durera des années. Concernant les fonds utilisés, le fonds principal provient de la L 2 40. Jusqu'à 1999, l'Etat et les communes avaient 20% de rabais sur les achats d'énergie. Ensuite, les SIG sont devenus autonomes et 10% sont retournés aux SIG et 10% vont dans le fonds qui doit aider les collectivités publiques à compenser le manque à gagner des 20%

qu'elles ne touchent plus. L'OBA et le Génie civil ont ainsi reçu 27,4 millions de francs en 15 ans.

Une commissaire PLR relève que, si l'on additionne les subventions obtenues, l'on arrive à un peu plus de 2,7 millions. Or l'exposé des motifs stipule que seuls 177 000 F ont été affectés à ce projet spécifique, et elle se demande donc si ces 177 000 F ont déjà été inclus dans le calcul présenté dans le cadre de la clôture du PL.

M. Schroeter lui répond par l'affirmative. L'Etat a déposé à l'époque une demande de 8 millions, alors que les besoins étaient de 12 millions, dont 4 millions de subventions. Ces subventions qui sont aujourd'hui reçues ne peuvent être imputées à ce PL et vont dans des fonds génériques de l'Etat.

Cette commissaire PLR comprend que cela retourne donc dans les fonds affectés aux missions énergétiques de façon générale.

M. Lemaire pense que cet argent part à l'Etat mais pas nécessairement dans des domaines qui ont forcément à voir avec l'énergie.

M. Rosset souligne que ces revenus ne sont pas des recettes d'investissement imputées sur ce PL, mais des recettes imputées en revenus de fonctionnement. Cela sera modifié dans le PL 11975, où l'on a réussi à imputer ce type de recettes sur ce projet énergétique.

Cette même commissaire PLR se demande à quoi va servir cet argent.

M. Rosset indique que cet argent est reparti en revenu de fonctionnement sur les comptes de l'Etat et affecté à des revenus ayant trait à l'énergie, mais plutôt sur les comptes du DALE.

La même commissaire PLR se demande si les coûts d'investissement, par rapport aux gains de consommation, incluent aussi les honoraires de mandataires externes.

M. Schroeter lui répond que cela inclut tout.

La commissaire PLR désire en outre savoir si ce genre de mise en œuvre de projet constitue un travail important au sein du département.

M. Schroeter souligne que c'est la raison pour laquelle ils n'ont pas pu avancer beaucoup en 2008 car il y a eu deux restructurations au sein de l'OBA et que le SIE n'était pas préparé pour répondre à tout cela, alors qu'il l'est aujourd'hui.

Un commissaire MCG félicite M. Schroeter pour les résultats des interventions au cours de ces 10 dernières années et se demande par ailleurs où l'on en est au sujet de l'efficacité énergétique des cycles d'orientation.

M. Schroeter lui répond que le PL d'efficacité 2 prend en compte en partie ce périmètre et il relève que 2 ou 3 cycles seront traités en profondeur.

Ce commissaire MCG indique que cela est aussi à mettre en perspective par rapport au désenchevêtrement et la remise des cycles aux communes.

M. Schroeter souligne qu'ils sont obligés aujourd'hui de faire des travaux dans les cycles, notamment ceux qui découlent du bon sens.

Ce même commissaire MCG estime que les résultats présentés aujourd'hui ne se reflètent pas nécessairement dans les cycles, lesquels sont, selon lui, des gouffres à énergie.

M. Schroeter pense qu'il ne s'agit pas nécessairement de gouffres énergétiques mais qu'il s'agit plutôt néanmoins de bâtiments en fin de vie.

Le même commissaire MCG se demande s'ils pourront atteindre les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables en 2020, puisqu'il relève qu'il manque encore 10%.

M. Schroeter pense que, si le PL 11975 passe, il y a de fortes chances qu'ils atteignent ces objectifs et précise enfin qu'ils sont en train de signer un contrat avec les SIG pour passer 15 bâtiments en énergie renouvelable d'un seul coup.

Un commissaire Vert désire revenir sur la question des subventions. Il relève qu'il s'agit de primes d'incitation et il se demande quel est l'objectif de cette incitation. Il se demande en outre si M. Schroeter a eu connaissance d'une bonne utilisation de cette incitation.

M. Schroeter explique qu'ils remplissent notamment des formulaires avec des actions concrètes, mais il ajoute qu'ils ne touchent pas réellement les incitations.

Un commissaire Vert comprend que l'OBA fait le travail, mais que les subventions vont ailleurs.

M. Schroeter lui répond par l'affirmative et ajoute que la subvention est destinée de manière générale à la collectivité publique. Il pense que l'erreur se trouvait au moment du chiffrage du PL à 8 millions et non à 12 millions.

Un commissaire PLR se dit étonné que l'on économise 10,6% en consommation électrique, alors que l'objectif légal n'était que de 2% pour 2020 ; il se demande si l'objectif de départ a été mal évalué. Par ailleurs, il se demande si les charges internes comprennent aussi les études et audits sur les bâtiments, par exemple pour savoir quel est leur coût énergétique. M. Schroeter considère que l'économie au niveau de l'électricité est en effet étonnante. Des moteurs surdimensionnés qui datent par exemple de 1970 sont actuellement changés alors que ces derniers pourraient durer encore 30 ans,

mais que leur consommation annuelle au final coûte quasiment le prix d'un moteur plus moderne. La subtilité est aussi d'optimiser les contrats de maintenance. Il précise aussi que toutes les études et les audits sont bien compris dans les calculs.

Un commissaire PLR estime que M. Schroeter a raison, mais il se demande, lorsque le moteur n'a pas été amorti et qu'on le remplace plus tôt, si le coût de cet amortissement est aussi intégré.

M. Schroeter considère qu'aujourd'hui, il faut bien se rendre compte que les installations sont déjà archi-amorties et qu'elles sont en fin de vie.

Le président demande si les communes peuvent solliciter l'OBA pour avoir un plan en termes d'économies énergétiques.

A l'issue des débats, la commission décide de passer en procédure de vote sur le projet de loi.

Procédure de vote

1^{er} débat

Le Président procède donc au vote de premier débat et soumet au vote l'entrée en matière sur le PL 11974:

Pour :	15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	—
:	—

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 Boucllement : pas d'opposition, adopté

Art. 2 Subvention fédérale : pas d'opposition, adopté

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le Président procède alors au vote sur le projet de loi dans son ensemble :

Pour :	15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

Le PL 11974 est accepté dans son ensemble à l'unanimité. La commission préavise un traitement en catégorie III de ce projet de loi.

Au vu de ces explications, la Commission des travaux, à l'unanimité, vous recommande d'accueillir favorablement ce projet de loi et de le voter sans modifications.

Projet de loi (11974)

de boucllement de la loi 10209 ouvrant un crédit d'investissement de 8 000 000 F pour financer le programme d'efficacité énergétique des installations des bâtiments de l'Etat de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 10209, du 10 octobre 2008, ouvrant un crédit d'investissement de 8 000 000 F pour financer le programme d'efficacité énergétique des installations des bâtiments de l'Etat de Genève, se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	8 000 000 F
– Dépenses brutes réelles	<u>7 992 779 F</u>
Non dépensé	7 221 F

Art. 2 Subvention fédérale

La subvention fédérale obtenue pour la loi 10209 s'élève à 177 120 F; cette subvention n'avait pas été chiffrée au moment du vote de la loi.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Boucllement & Nouveau Projet d'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'Etat de Genève



**Commission des travaux
15 novembre 2016**

Audition de l'office des bâtiments (OBA)

M. Vladan Schroeter : Directeur de l'ingénierie & énergie (DIE)

M. Lionel Lemaire : Chef du service ingénierie environnement (SIE)



Département des finances
Office des bâtiments - Direction de l'ingénierie et énergie

15.11.2016 - Page 1

Le parc immobilier de l'Etat de Genève Exploité par l'Office des bâtiment (OBA)



Nombre de bâtiments cadastrés	1'698
Nombre de sites de consommation	685
Surface brute (m2)	2'000'000



Dépenses totales (CHF/an)	430'000'000
Investissement ouvrage	210'000'000
Investissement rénovation	80'000'000
Fonctionnement	140'000'000
(Energie)	30'000'000



Nombre de collaborateurs OBA	261
Direction Ingénierie & Énergie	31
Service Ingénierie Environnement	5

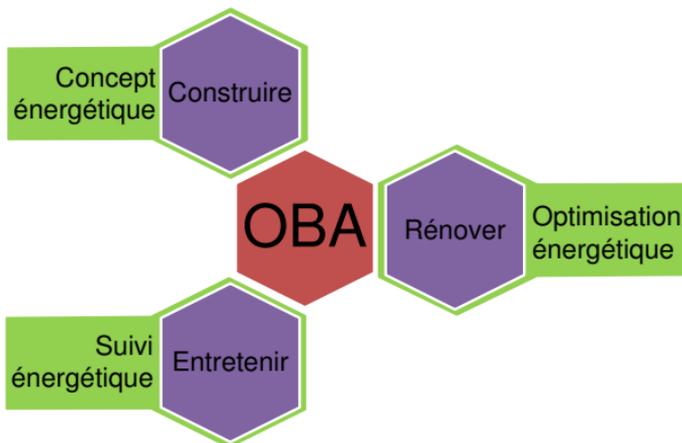


Département des finances
Office des bâtiments - Direction de l'ingénierie et énergie

15.11.2016 - Page 2

Mission de l'Office des bâtiments (OBA)

À travers l'énergie



Stratégie Energétique de l'OBA

Une démarche dans une vision globale et cohérente en 4 volets

En 3 axes :

Axe réglementaire et mise en conformité

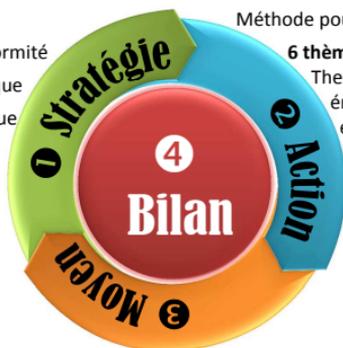
Axe sobriété énergétique

Axe substitution énergétique

Méthode pour réduire la consommation :

6 thèmes → Réduire électricité, Thermique, Eau, Production et achats énergie renouvelable, Actions environnementales, Structure démarche

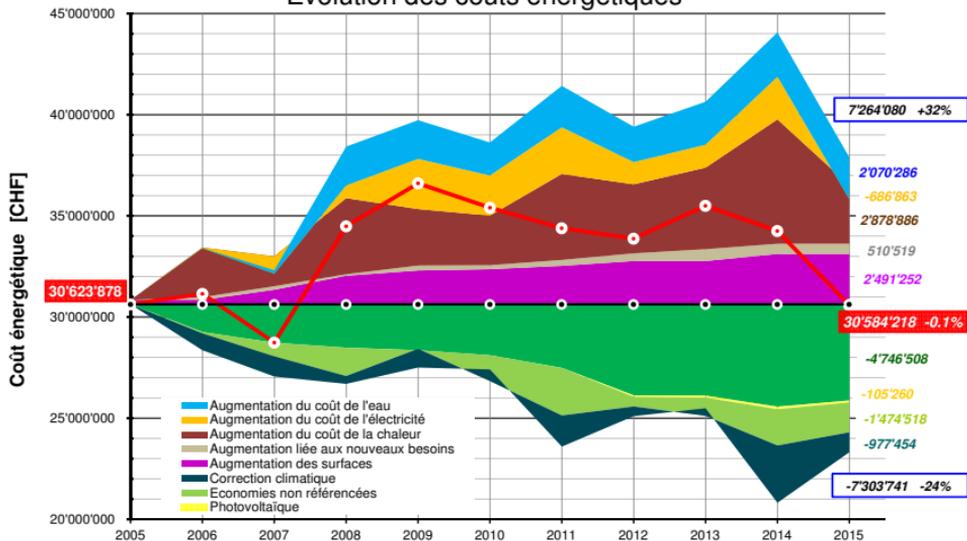
4 Priorisations → Potentiel d'économie, Enjeux, Efforts à consentir, Difficulté



Moyens financiers à travers les PL Efficacité énergétique

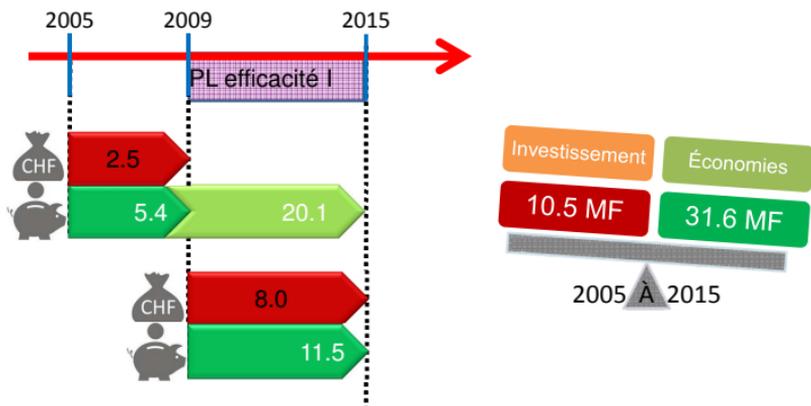
Le parc immobilier de l'Etat de Genève

Évolution des coûts énergétiques

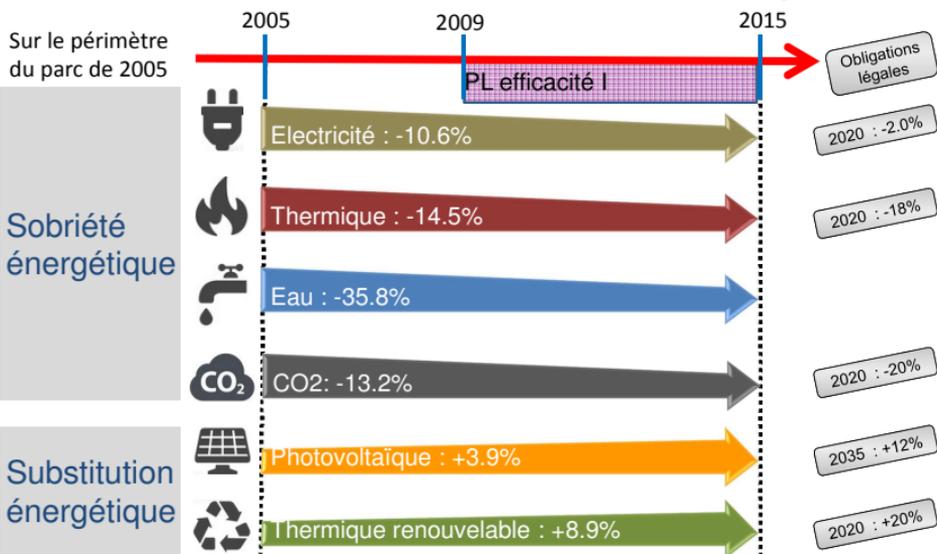


Investissements vs économies

Millions de francs



Évolution de la consommation d'énergie



Bilan des économies d'énergie

Exemple 1: Uni Mail – Électricité

1. Remplacement de l'éclairage des surfaces communes, locaux sanitaires et auditoriums
2. Utilisation rationnelle de la climatisation renouvelable de l'eau de l'Arve
3. Priorisation du *free cooling* au lieu de la climatisation mécanique
4. Gestion de la ventilation avec la mise en place des programmes horaires



Economie:

- ✓ - 36 %
- ✓ 520 ménages
- ✓ ROI *: 5 ans

*Retour sur investissement

Bilan des économies d'énergie

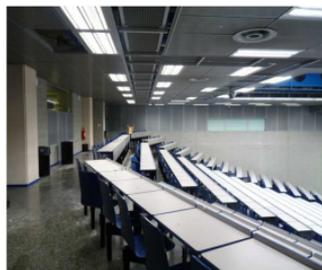
Exemple 2: Uni Mail – Éclairage auditoire

1. Remplacement de l'éclairage
2. Mise en place des détecteurs de présence et crépusculaire
3. Pose d'un automate de réglage pour 5 positions d'éclairage
4. Mise en place des sondes de température et qualité d'air pour la ventilation



Economie:

- ✓ - 70 %
- ✓ 34 ménages
- ✓ ROI: 5 ans



Bilan des économies d'énergie

Exemple 3: Hôtel des Finances – Ventilation

1. Réduction par programme horaire
2. Analyse du potentiel de réduction par pilotage présence
3. Mise en œuvre par simple programmation



Economie:

- ✓ - 72 %
- ✓ 40 ménages
- ✓ ROI: 3 ans

Bilan des économies d'énergie

Exemple 4: Nicolas-Bouvier – Chauffage

1. Remplacement du brûleur
2. Changement de la distribution
3. Dimensionnement de la puissance au juste besoin des utilisateurs
4. Mise en place d'une nouvelle cascade



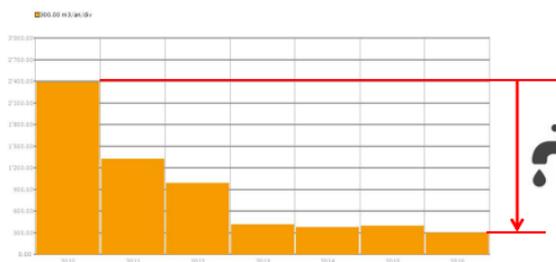
Economie:

- ✓ - 43 %
- ✓ 128 ménages
- ✓ ROI : 5 ans

Bilan des économies d'énergie

Exemple 5: CO Marais – Eau

1. Maitrise des différentes fuites d'eau
2. Mise en place de douches automatiques au lieu de douches manuelles
3. Changement du débit d'eau des robinets et mise en place de *presto*
4. Diminutions du volume d'eau dans la cuve WC (7 l. au lieu de 9 l.)



Economie:

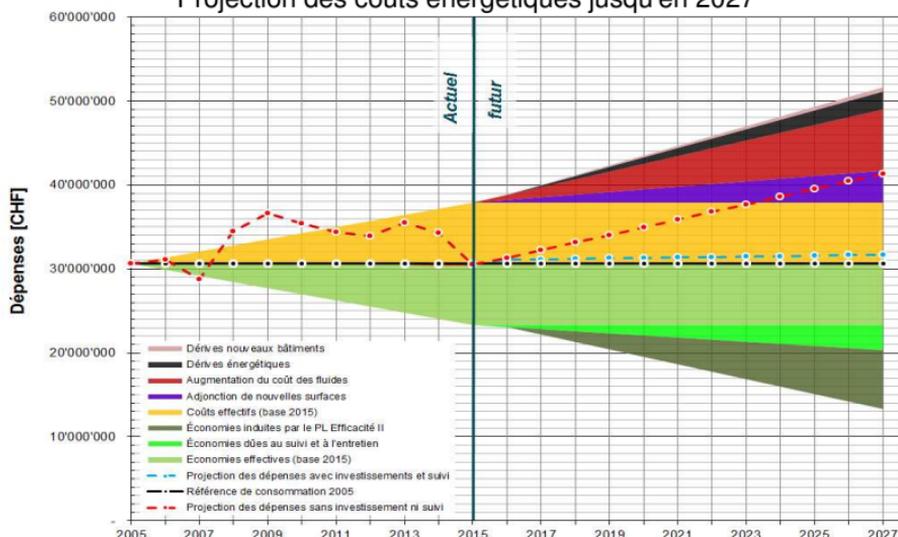
- ✓ - 85 %
- ✓ 9 ménages
- ✓ ROI: 1 an

Stratégie 2017-2035

- ✓ Maintenir les économies déjà obtenues entre 2005-2015
- ✓ Amplifier les actions d'économies d'énergie à grande échelle
- ✓ Élargir le périmètre des bâtiments à optimiser
(grands et moyens consommateurs)
- ✓ Développer les énergies renouvelables
(CAD et photovoltaïque)



Le parc immobilier de l'Etat de Genève Projection des coûts énergétiques jusqu'en 2027



Résultats & objectifs énergétiques 2015 - 2035

Sobriété énergétique



	2015	2020	2027	2035
Réduction de la consommation électrique	-11%	-15%	-17%	-20%
Réduction de la consommation thermique	-14%	-20%	-28%	-37%
Réduction de la consommation d'eau	-35%	-40%	-43%	-50%
Réduction des émissions de CO ₂	-13%	-20%	-25%	-30%

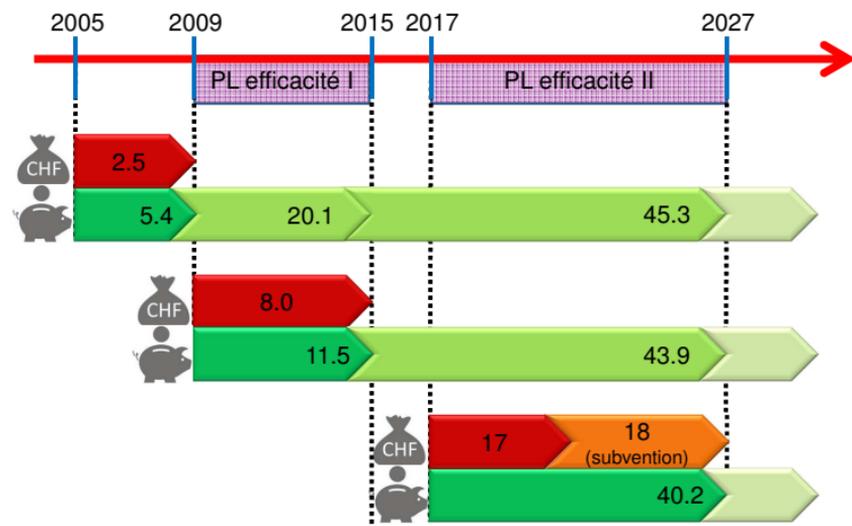
Substitution énergétique



	2015	2020	2027	2035
Consommation d'électricité renouvelable	2%	10%	12%	15%
Consommation d'énergie thermique renouvelable	9%	20%	29%	40%

Investissements vs économies

Millions de francs



Conclusion

Ce bouclage de projet de loi PL 10209 a démontré :

- ✓ Que le mécanisme mise en place fonctionne
- ✓ Que les investissements sont rentables pour un développement durable
- ✓ Que les économies perdurent dans le temps

Ce nouveau projet de loi PL 11975 permettra à l'État :

- ✓ d'atteindre les objectifs d'économies d'énergie fixés par la Confédération et le Canton
- ✓ de générer de nouvelles économies pérennes
- ✓ d'améliorer le confort des utilisateurs des bâtiments de l'Etat
- ✓ de réduire les émissions de CO₂



Conférence de presse

27 septembre 2016

L'Etat veut doper les économies dans ses bâtiments

Un crédit de 31 millions va être demandé pour engager un vaste programme de réduction de la facture énergétique

L'Etat, à Genève, possède 1700 bâtiments pour un total de deux millions de mètres carrés. Pour

Tribune de Genève

Le programme est une deuxième étape. Depuis 2005, une dizaine de millions ont déjà

Les 35 millions de francs demandés pour diminuer la consommation des bâtiments de l'Etat devraient générer 40 millions d'économies d'ici à 2027

Investir pour économiser

Le projet de loi pour un crédit de 35 millions de francs au Grand Conseil destiné à diminuer la

Des gains d'énergie qui vont rapporter

Dépenser le minimum pour le maximum: c'est ce que le canton de Genève a décidé hier sa stratégie de réduction de la consommation énergétique de son parc



Une cinquantaine de sites seront concernés. Il ne s'agit pas de les rénover, mais d'adapter ou de remplacer des installations (chaudières, ventilation, distribution d'eau). Outre la réduction des émissions de CO₂, ces mesures devraient amener 40 millions de francs d'économies. «Il y a des effets financiers indéniables», a indiqué le conseiller d'Etat Serge Dal Busco (photo), chargé des Finances. Un projet de loi pour un crédit de 35 millions a été transmis au Grand Conseil.

L'ÉTAT INVESTIT DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Traquer les éclairages superflus, les chaudières disproportionnées et les fuites d'eau peut rapporter gros. Fort du succès des premières mesures, le Conseil d'Etat poursuit le nouveau crédit d'investissement de 35 millions de francs qui permettra notamment de poursuivre les économies d'énergie, mais aussi de réduire les émissions de CO₂ et d'améliorer le confort des utilisateurs des bâtiments de l'Etat



Merci de votre attention

Place aux questions

